

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique panneaux photovoltaïques à Avril-sur-Loire

**De :** Lucie B

**Date :** 17/09/2023 21:42

**Pour :** enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite porter à votre connaissance mon avis de citoyenne concernant le projet mené par la société Photosol d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles à Avril-sur-Loire. Projet auquel je suis fermement opposée.

Ce sont d'abord des éléments de méthode qui me gênent dans ce projet. En effet, habitante d'Avril-sur-Loire, je n'ai été mise au courant de l'existence de ce projet qu'en mai dernier, lors d'une réunion publique organisée par la famille Berthier, agriculteurs riverains des parcelles concernées. Or, la société Photosol affirme que l'ensemble de la population a été informée dès le lancement du projet, en 2019. Aucun des autres habitants du village avec lesquels j'ai pu évoquer le sujet n'en avait non plus été informé avant cette réunion.

Autre élément perturbant, le principal bénéficiaire de ce projet sera le propriétaire des terres concernées par l'installation des panneaux, époux de Madame le Maire d'Avril-sur-Loire. Il aurait donc été de son devoir d'élu de se retirer des débats concernant le projet en conseil municipal, puisqu'il existe en ce cas un net conflit d'intérêt. Or, elle ne l'a pas fait, et a même en sa qualité de maire validé un changement de classification des terres concernées, permettant ainsi un projet qui lui apporte un bénéfice certain. Il y a selon moi un réel problème légal concernant la validité de cette décision.

Au-delà de ces considérations techniques, ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques pose également pour moi un problème d'ordre environnemental. Convaincue par la transition écologique, je le suis également de la nécessité de repenser le mix énergétique français et d'y accorder une place plus importante aux énergies renouvelables. Cependant, le sens même de cette transition est également de préserver les espaces naturels et les terrains agricoles, nécessaires eux aussi à l'économie de notre pays. Or, le projet mené à Avril-sur-Loire va à l'encontre de cette logique, transformant des terres cultivables en un champ de panneaux solaires. L'installation de moutons qui y est prévue en compensation ne correspond en rien aux capacités de ces terres. De plus, le territoire abrite de nombreuses espèces animales, notamment de chauves-souris, une partie des parcelles est d'ailleurs classée en zone Natura 2000. Cette biodiversité sera menacée par les travaux d'implantation des panneaux, et ne reviendra certainement pas par la suite. La société Photosol ne prévoit pas non plus le destin des panneaux solaires une fois leur limite de vie atteinte. Aucune garantie n'est apportée que le démantèlement de l'installation une fois trop ancienne sera assuré.

Enfin, ce projet aura un impact économique non négligeable à plusieurs échelles. Certes, la commune et la communauté de communes recevront une part (minime comparée à celle réservée à l'époux de Madame le Maire) des bénéfices. Cependant :

- une des parcelles concernées est largement visible depuis la vélo-route du canal latéral à la Loire, l'une des voies d'accès à l'itinéraire touristique de la Loire à vélo. L'une des conséquences pourrait donc être un désamour des cyclo-randonneurs pour cette partie de la vélo-route, et donc une perte touristique non seulement pour Avril-sur-Loire mais également pour la commune voisine de

Decize.

- la deuxième parcelle borde l'exploitation agricole de la famille Berthier, qui y élève notamment des vaches laitières. Or, les animaux d'exploitations voisines de telles installations s'en voient impactés, notamment dans leur rendement. Il serait dommage de compromettre l'activité de l'une des seules exploitations agricoles du village au profit d'un bénéfice privé.

- les habitations voisines des parcelles concernées, bordant auparavant un champ, se retrouveront en bordure d'une installation de panneaux photovoltaïques. Elles perdront donc en valeur, et le village en attractivité. Cet aspect est particulièrement gênant pour les habitants ayant acheté un bien immobilier après le lancement du projet, dont la population n'a aucunement été informée ni par Madame le Maire ni par la société Photosol.

Pour finir, il me paraît pertinent de réfléchir à l'installation de panneaux solaires sur des terres inusitées. Il y en a suffisamment dans la Nièvre, ainsi que partout ailleurs sur le territoire national. Ce n'est pas le cas des terres que souhaite utiliser la société Photosol, qui étaient cultivées et ne le seront plus.

Je vous remercie pour le temps que vous avez pris pour lire cet avis, et espère qu'il vous aidera, ainsi que tous ceux qui vous parviendront, à prendre une décision juste.

Lucie B

Habitante d'Avril-sur-Loire